



LE CASM

dans le monde du Solex

- Qu'est ce que le CASM ?

Le CASM est le Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste délivré par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM). Le CASM est valable à vie.

Depuis le 1^{er} septembre 2005, le CASM est **obligatoire** pour les nouveaux licenciés.

Le CASM est sanctionné par un examen organisé par la Ligue Motocycliste Régionale.

L'examen est composé :

-d'une partie théorique portant sur la connaissance des drapeaux, les règles de sécurité en compétition, la réglementation sportive, le rôle et le respect des officiels, la sécurité routière et l'environnement. Cette partie est sanctionnée par un questionnaire à choix multiples (40 questions en 40 minutes).

-d'une partie pratique sous la forme d'exercice axés sur la maîtrise du Solex. Les personnes titulaires du permis moto sont dispensées de partie pratique.

- Le CASM, à quoi ça sert ?

Le CASM permet la pratique du Solex sur circuit fermé (et plus largement le sport motocycliste) en compétition officielle. Il permet aux pilotes d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques de base nécessaires pour pratiquer le Solex en compétition dans de bonnes conditions de sécurité.

Le CASM est un prérequis pour pouvoir passer la formation de Directeur de course.

- Sources

-site de la FFM : <http://www.ffmoto.org>